DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

Délibération n° 2015.02.051

Ecole d'Art du GrandAngoulême : Adhésion à L'ACAPA Arthothèque d'Angoulême

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

DELIBERATION N° 2015.02.051

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Madame FOSTAN**

ECOLE D'ART DU GRANDANGOULEME : ADHESION A L'ACAPA ARTHOTHEQUE D'ANGOULEME

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole d'Art du GrandAngoulême.

Cette école a pour mission de rayonner et de tisser des liens dans la dynamique culturelle d'Angoulême liée à l'expression artistique, en participant aux événements artistiques du GrandAngoulême

L'Ecole d'Art du GrandAngoulême souhaite adhérer à l'Artothèque d'Angoulême afin de confronter son public aux œuvres d'artistes reconnus dans le cadre de ses activités pédagogiques.

L'Artothèque d'Angoulême créée en 1983 à l'initiative de l'ACAPA, (Association du Centre d'Arts Plastiques d'Angoulême, loi 1901) favorise la présence de l'art sur les lieux de vie de chacun (appartement, bureau, école…). Sa collection témoigne des différents courants de ces cinquante dernières années. Elle est à mi-chemin entre le musée d'art contemporain et la bibliothèque. L'artothèque d'Angoulême compte environ 1000 œuvres. L'Ecole d'Art envisage des prêts d'œuvres sous différentes formes, études d'œuvres ou confrontations d'œuvres avec les travaux d'élèves dans le cadre de différentes expositions.

Le montant annuel de la cotisation pour l'année 2015 s'élève à 120€.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 7 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de l'Ecole d'Art du GrandAngoulême à l'ACAPA (association du centre d'arts plastiques d'Angoulême) Artothèque d'Angoulême et de régler la cotisation annuelle qui s'élève à 120 € pour l'année 2015.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 321.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **10 février 2015**	**Affiché le :** **10 février 2015**